

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Accès aux installations sportives Nouveau tarif dès le 1^{er} janvier

Le prix d'entrée aux installations sportives imériennes n'a pas été adapté au coût de la vie ces dernières années. Erguël Sports SA et la Municipalité ont profité de la rénovation de la patinoire respectivement de l'élargissement du champ des bénéficiaires du Pass-Sport pour revoir à la hausse le tarif en vigueur.

L'assainissement complet de la ClientisArena et la mise en place du nouveau concept du Pass-Sport, qui intègre désormais les municipalités de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval, ont constitué le déclic. L'objectifs de la nouvelle tarification est de proposer une politique de prix cohérente pour l'ensemble des infrastructures englobées dans l'offre Pass-Sport, avec le but d'être attractif pour les résidents des 10 communes partenaires.

Les tarifs ont été actualisés, afin d'être en adéquation avec ceux qui sont habituellement pratiqués pour des infrastructures régionales similaires. Ainsi, le prix d'entrée simple à la piscine en plein air double pour l'ensemble des utilisateurs. Pour ce qui est du bassin de natation couvert, il passe de 1 à 3 fr. pour un enfant et de 2 à 5 fr. pour un adulte.

Nouvelle tarification

	Enfants (6 à 16 ans)	Etudiants / AVS	Adultes
Clientis Arena			
Entrée simple	3.00	4.00	5.00
Multicarte 12 entrées	30.00	40.00	50.00
Abo de saison	45.00	60.00	80.00
Piscine plein air			
Entrée simple	3.00	4.00	5.00
Multicarte 12 entrées	30.00	40.00	50.00
Abo de saison	45.00	60.00	80.00
Bassin de natation			
Entrée simple	3.00	4.00	5.00
Multicarte 12 entrées	30.00	40.00	50.00
Abo de saison	45.00	60.00	80.00
Pass-Sport (accès aux trois infrastructures)			
Pass-Sport pour résidents	Gratuit	60.00	80.00
Pass-Sport pour	90.00	120.00	160.00

externes			
----------	--	--	--

Si ces augmentations peuvent paraître spectaculaires, il ne faut pas perdre de vue que les jeunes jusqu'à 16 ans domiciliés entre La Ferrière et Sonceboz-Sombeval bénéficient de l'accès gratuit à toutes les installations grâce au Pass-Sport. Pour les adultes qui résident dans l'une des dix communes partenaires, le Pass-Sport est par ailleurs proposé à un prix très avantageux.

Hormis pour la Clientis Arena qui pratique les prix ci-dessus depuis son ouverture, soit le 27 octobre dernier, la nouvelle tarification entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Elle a été validée simultanément par la Municipalité de Saint-Imier, détentrice des piscines, et la société Erguël Sports SA, propriétaire de la Clientis Arena.

Cadastre RDPPF consultable en ligne

Quiconque possède des terres en Suisse ne peut pas les utiliser à sa guise. Le cadre réglementaire mis en place par le législateur et les autorités doit en effet toujours être respecté. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dresse l'inventaire des principales restrictions applicables aux immeubles, conformément aux dispositions légales et aux actes édictés par les autorités (zones à bâtir par exemple).

Il complète ainsi le registre foncier qui fait état des restrictions de droit privé. Le cadastre RDPPF permet de représenter les restrictions à la propriété foncière de manière centralisée, officielle et fiable. L'objectif est d'établir d'ici à 2019 un système d'information à l'échelle de la Suisse.

Depuis début 2016, 11 des 18 thèmes du cadastre RDPPF sont consultables en ligne pour l'intégralité des communes du canton de Berne. L'introduction des thèmes spécifiques aux communes, par exemple l'aménagement du territoire ou les limites de la forêt, est soumise à une procédure par étapes.

Depuis le 4 décembre dernier, le plan des zones d'affectation et le plan des zones de construction sont intégrés dans le cadastre RDPPF. Celui-ci peut être consulté sur le géoportail du canton (https://www.map.apps.be.ch/pub/synserver?project=a42pub_oereb_oeffen_FR&userprofile=geo&client=core&language=fr) sous la forme d'une carte interactive. Il est en outre possible d'établir au format PDF un extrait par parcelle comprenant les dispositions légales correspondantes.

(cm)

Saint-Imier, le 12 décembre 2018